



Présentation du dispositif O.S.E *Occitanie Soutien aux Entrepreneurs* Dispositif régional d'écoute et de soutien du chef d'entreprise

Dans le contexte de crise sanitaire COVID 19 et pour renforcer les dispositifs d'aides aux chefs d'entreprises dans cette période difficile, la Région, l'Etat, la Chambre de Commerce et d'Industrie Occitanie, la Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat Occitanie, l'URSSAF et l'association PRESANSE Occitanie ont mis en place un dispositif régional d'écoute et de soutien du chef d'entreprise : « **Occitanie Soutien aux Entrepreneurs** ».

S'appuyant dans un premier temps sur les réseaux de proximité des partenaires, ce dispositif régional a pour objectifs de :

- Assurer le repérage le plus large possible des chefs d'entreprise ayant un besoin spécifique de soutien et d'écoute, avec un réseau de sentinelles régionales.
- Mettre en cohérence et coordination les offres existantes afin d'optimiser la réponse adaptée pour le dirigeant.
- Déployer un dispositif pro-actif qui repère et contacte le dirigeant sans que celui-ci n'ait à faire la démarche pour trouver la solution.
- Participer à la bonne santé physique et mentale du dirigeant et donc optimiser les capacités de son entreprise à surmonter la crise.

La mission est d'apporter écoute, soutien psychologique et solutions aux chefs d'entreprise, en s'appuyant sur le réseau des Services de Santé au Travail.

PRESANSE Occitanie coordonne ainsi ce dispositif régional en tant qu'association regroupant les 23 Services de Santé au Travail Interprofessionnels de l'Occitanie, lesquels conseillent en matière de santé les salariés ainsi que les chefs d'entreprise.

Pour apporter une réponse individuelle et ciblée, PRESANSE Occitanie s'entoure d'un réseau associatif composé principalement des acteurs du portail du rebond (<https://portaildurebond.eu/>) (observatoire *AMAROK*, *SOS entrepreneurs*, *APESA*, *RE-CREER*, *60 000 Rebonds*, *Second souffle*) en capacité de proposer :

- Une **assistance psychologique** dans le cas de situation de souffrance, de stress voire de détresse psychologique.
- Un **accompagnement ou coaching** des dirigeants face à de nombreuses questions ou des situations de mise en difficulté ou de mise en échec liées à la situation de crise économique. Le but étant de favoriser la reprise l'activité et le maintien dans l'emploi.

Ce dispositif régional est complémentaire du numéro vert national (0 805 655 050) mise en place par le ministère de l'Economie que le chef d'entreprise en détresse peut contacter directement pour bénéficier d'un premier soutien.

Procédure d'orientation vers le dispositif

1/ Appel d'un chef d'entreprise d'un conseiller du réseau CCI, CMA, Région (Ad'occ), DIRECCTE, URSSAF...).

2/ Repérage par les conseillers du réseau (les sentinelles) des chefs d'entreprise manifestant un besoin d'écoute et de soutien psychologique. Avec leurs accords, signalement vers la plateforme régionale gérée par l'Association PRESANSE OCCITANIE. (APESA directement contacté quand le risque suicidaire est identifié)

3/La plateforme reçoit la fiche de signalement du réseau et transmet au SSTI concerné dans son territoire dès sa réception.

Le SSTI reçoit le signalement par transmission de la fiche par la plateforme. (Hors risque suicidaire traité directement par APESA).

4/ Traitement de la demande dans les 24 H par rappel du dirigeant par le SSTI

5/ Si le SSTI, après 1^{er} diagnostic avec le dirigeant, ne dispose pas des moyens ou des compétences nécessaires afin de traiter la demande, le dirigeant est orienté, avec son accord, **vers le réseau des partenaires associatifs spécialisés.**

6/ L'intervenant saisit, traite la demande et clôture la demande vers le SSTI une fois que celle-ci est terminée.

Bénéficiaires :

Ce dispositif s'adresse à tout type d'entreprises (hors secteur agricole) quelle que soit sa taille et son statut. Le secteur agricole dispose d'un dispositif de prévention du mal-être et du risque suicidaire mis en œuvre par le réseau MSA.

Contacts :

D'autres partenaires institutionnels (organisations professionnelles...) pourront rejoindre pour renforcer ce dispositif de veille régionale auprès des chefs d'entreprise en le signalant à l'adresse mail suivant :

presansedirigeant@ametra.asso.fr